

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1982)**

Heft 650

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 650 9 septembre 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

650

BANQUES SUISSES

Savoir ou ne pas savoir

Le jeu de la bourse n'est pas une mauvaise loterie; les uns gagnent ce que les autres perdent; les mises sont intégralement redistribuées. Dans un casino, tel n'est pas le cas: le 5 n'est pas impair et le jaune, ni bleu, ni rouge.

Bonne loterie donc. Mais ce serait mieux encore si on connaissait à l'avance les numéros sortants, grâce aux données d'une subtile martingale ou d'informations particulières.

S'enrichir à coup sûr en sachant avant les autres. C'est un sujet qui a nourri toute une littérature, un thème qui est vieux comme Balzac: avoir son télégraphe particulier, capter les messages officiels, être informé avant les ministres, inspirer au gouvernement les décisions (coloniales notamment) qui revaloriseront les emprunts (marocains ou tonkinois) rachetés en loucedé au prix du chiffon.

En fait, cette littérature n'est démodée que dans son décor de fiacre, de haut-de-forme, canonnières et filles d'Opéra.

On s'enrichit toujours, à la bourse du XX^e siècle, «en sachant avant».

En gros, deux méthodes possibles.

La première est la prophétie-réalité. Après vous être fait une réputation d'analyste sérieux et chanceux, vous prophétisez, dans un journal financier ou dans des déclarations officielles à la pytho-nisse, que... tout ce qui vous arrange: le dollar va flamber, l'or va couler.

Dans la mesure de votre influence, et pour des raisons psychologiques, les choses se réalisent. La prophétie ne dit plus l'événement, elle est en elle-même l'événement, donc infaillible. Vous dites à

un (une) timide, pourquoi vas-tu rougir, il (elle) en rougit. Donc vous saviez avant.

Bien sûr, les choses ne sont pas si faciles. Pour faire flamber le dollar, il faut avoir de la surface. On dit qu'un nommé Kaufmann y parvient: ce qu'il dit se réalise parce qu'il l'a dit. Plus localement, vous pouvez gonfler des titres au marché étroit; les boursicoteurs suivront peut-être pour quelque temps, un temps suffisant toutefois pour empocher quelques bénéfices. L'affaire Herbert a donné de l'actualité à cette pratique. Ce journaliste, rédacteur au magazine «Bilanz», autrefois fondé de pouvoir de la banque Hofmann à Zurich, a été reconnu coupable le 30 juillet dernier par un tribunal de New York; l'énoncé du jugement a été peu après rendu public. Il s'agit, après enquête de la Security and Exchange Commission, de manipulations d'actions de deux sociétés (Hair Extension Corp. et Health Evaluation Systems). Dans les deux cas, les actions furent portées à dix fois leur valeur. Pour la Hair Extension Corp. le gain fut, il y a quelque douze ans, de 750 000 dollars.

Ce jugement donne une actualité particulière aux dissensions soulevées par l'émission de la TV suisse alémanique «Kassensturz» reprochant, à des journalistes écrivant anonymement dans des périodiques économiques (notamment «Bilanz»), de manipuler la bourse à leur profit. Ont été citées lors du débat, repris par la presse, les actions Charmilles, Cellulose Attiholz, SSIH et Trans K.-B. M. Herbert qui était nommément cité a demandé que l'émission ne soit pas programmée avant modification. A coup d'effets suspensifs et de recours, l'affaire suit son cours.

Les prophètes-manipulateurs ne sont pas en droit suisse condamnables, du moins pas en vertu de dispositions expresses. Ils échappent au droit pénal et par conséquent le secret bancaire les protège. C'est

SUITE ET FIN AU VERSO